

**COMMUNE DE
GERMIGNY L'ÉVÊQUE**

**Extrait de délibération
en date du 28 septembre 2022**

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MELUN
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures,
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
21 septembre 2022

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - SCANZAROL Jean-Luc - BARRANGER Carole - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - MERLIN Bruno - ZOËTEMELK Danièle - SALAMONE Célestin - ZITOUNI Lydie -

Absents représentés : M. LEFRANÇOIS Philippe par Mme Joëlle DUBREUIL - Mme LONGUET Bérangère par M. Alain BRIAND
Secrétaire de séance : M. MERLIN Bruno

2022-22 Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés

Vu L'article L.2313 du code de la commande publique,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme et les modalités financières.
- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,
- APPROUVE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,
- AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fait à Germigny-l'Évêque le 28 septembre 2022

Le Maire

Aline MARIE-MELLARE

